



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment

ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲ ᑲᑲᑲᑲ



PORTRAIT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA BAIE JAMES

EN PARTENARIAT AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION
INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA BAIE JAMES
SEPTEMBRE 2007



LE PORTRAIT DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA BAIE JAMES. Septembre 2007.

Un document du *Comité consultatif pour la Baie James* en collaboration avec le *Groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la Baie James*.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédaction :

Jean-François Luc Vachon, B.Sc., M. Urb.

Conseiller en environnement

2272, Mont-Royal Est

Montréal (Québec) H2H 1K6

Tél. : (514) 591-6111

Courriel: jfl.vachon@gmail.com

Supervision :

Marc Jetten, secrétaire exécutif

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James

383, Saint-Jacques, bureau C-220

Montréal (Québec) H2Y 1N9

Remerciements à :

Tous les membres du groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la Baie James, qui ont contribué à la rédaction de ce rapport :

Ginette Lajoie, Administration régionale crie (membre du CCEBJ)

Cameron McLean, Administration régionale crie

Claude Saint-Charles, Environnement Canada (membre du CCEBJ)

Guy Demers, Gouvernement du Québec (membre du CCEBJ)

Joanne Laberge, Service des aires protégées, MDDEP (membre du CCEBJ)

Mario Bérubé, Service des matières résiduelles, MDDEP

Marie Dussault, Service des matières résiduelles, MDDEP

Johanne Breton, Direction régionale, MDDEP

Martin Comeau, Recyc-Québec

Régis Fortin, Municipalité de Baie-James

France Brûlé, Société d'énergie de la Baie James

Table des matières

Introduction.....	2
I. Description du territoire	3
A) Géographie.....	4
B) Démographie.....	4
C) Communauté crié.....	5
D) Communauté jamésienne.....	5
E) Habitation.....	6
F) Responsabilités en matières de gestion des matières résiduelles	8
II. Portrait des matières résiduelles produites	9
A) Secteur résidentiel.....	9
B) Commerces et institutions.....	13
C) Construction, rénovation et démolition.....	16
D) Les grands chantiers hydroélectriques.....	19
E) Sommaire des matières résiduelles produites sur le territoire.....	20
III. Inventaire des infrastructures de gestion des matières résiduelles sur le territoire.....	21
A) Infrastructures d'élimination	21
B) Récupération	24
C) Autres activités de récupération.....	25
Conclusion	28
Références.....	29

Introduction

La gestion intégrée des matières résiduelles est une préoccupation de plus en plus importante pour les habitants du territoire de la Baie James. Depuis les vingt dernières années, le développement accéléré de certaines communautés, ainsi que l'arrivée massive de produits emballés du sud, ont engendré de nouveaux problèmes face à la mise en valeur et l'élimination des matières résiduelles. De plus, l'intérêt grandissant pour la protection de l'environnement a stimulé la recherche de nouvelles avenues pour traiter les matières autres que l'enfouissement traditionnel dans des dépôts en tranchées. Cependant, les distances importantes, ainsi que les conditions géomorphologiques particulières de la région complexifient le développement de nouvelles solutions pour éviter l'enfouissement. Plusieurs études ont proposé des solutions à la gestion des matières résiduelles dans la région administrative du Nord-du-Québec, mais la pratique la plus répandue reste le dépôt en tranchée.

Toutefois, l'adoption, en 2006, du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* a interdit le brûlage dans les territoires assujettis. Cette nouvelle réglementation provinciale nécessite une réflexion entourant les communautés isolées de la Baie James. Pour ce, le *Groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la Baie James*, initiative du *Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James* (CCEBJ), a été formé. Ce groupe est composé de représentants de l'Administration régionale crie, du Service des matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, de RECYC-QUÉBEC ainsi que de la Municipalité de Baie-James (MBJ). Finalement, une représentante de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) prend part aux travaux à titre d'observatrice.

Le **Portrait de la gestion des matières résiduelles à la Baie James** est le premier document commandé par le *Groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la Baie James*. Son objectif principal était de rassembler les données disponibles concernant la gestion des matières résiduelles à la Baie James pour ainsi aider à la prise de décision et à la recherche de solutions innovantes aux problèmes propres au territoire. Le document est composé de trois sections distinctes. La première présente de façon générale les caractéristiques sociodémographiques attribuables au territoire de la Baie James. La deuxième section du document évalue les quantités de matières résiduelles générées et leur composition en fonction des trois secteurs d'activités utilisés au Québec, soit le secteur résidentiel, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI), ainsi que le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). La dernière section présente un inventaire des infrastructures présentes sur le territoire et des activités liées à la gestion des matières résiduelles en cours.

Il est important de souligner qu'aucune nouvelle caractérisation n'a été effectuée dans le cadre de ce document. Bien que certaines pistes d'analyse soient présentées, le lecteur doit interpréter les données qu'à titre indicatif, puisque leur précision n'a pas été vérifiée dans ce document et que la réalité du territoire de la Baie James évolue très rapidement.

A) Géographie

Le territoire de la Baie James est localisé entre les 49^{ième} et 55^{ième} parallèles, bordé à l'ouest par la baie du même nom et la frontière ontarienne, ainsi qu'à l'est par les monts Otish et le 69^{ième} méridien¹. Il couvre 288 772 km². Près de 13 700 Cris et 16 000 Jamésiens habitent la région avec une densité de 0,1 habitant par kilomètre carré (Développement Économique Canada, 2002).

La région est bordée à l'ouest par la Baie James et au nord par la région du Nunavik, qui regroupe principalement des villages inuits. La route de la Baie James traverse l'ensemble du territoire, permettant ainsi les déplacements routiers de Matagami jusqu'à Chisasibi. Les communautés intérieures, incluant notamment la ville de Chibougamau, sont reliées à l'Abitibi par la route 113 et au Saguenay – Lac Saint-Jean par la route 167. Finalement, la route du Nord les connecte à Nemaska et au campement de Nemiscau². Toutes les communautés crie ainsi que les municipalités jamésiennes ont aussi accès à un aéroport³.

B) Démographie

La région de la Baie James expérimente actuellement deux tendances démographiques complètement différentes. De son côté, la population crie a connu une croissance rapide au cours des 30 dernières années, ayant presque triplé (159 %) entre 1971 et 2001.

Tableau 1 : Groupe d'âge du territoire de la Baie James (Cris et Jamésiens regroupés).

Source : Institut de la statistique du Québec.

Groupe d'âge	Nombre d'individus
0-14 ans	7 693 hab.
15-24 ans	4 500 hab.
25-44 ans	9 263 hab.
45-64 ans	6 638 hab.
65 ans et plus	1 733 hab.
Population totale (2005)	29 827 hab.

Conséquemment, la nation crie se caractérise par une population très jeune, avec certaines collectivités comptant jusqu'à 70 % de leur population dans le groupe d'âge de 0-25 ans (ROQUET, V., DUROCHER, C. et DIONNE, G., 2004; Développement économique Canada, 2006).

Le portrait des communautés jamésiennes est totalement différent. D'après l'Institut de la

¹ Pour les fins du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, les terres de catégorie I et II de Whapmagoostui, situées au nord du 55° parallèle, font également partie du territoire de la Baie James.

² Pour connaître les distances entre les différentes collectivités, voir l'annexe 1.

³ En tenant compte du fait que Waswanipi et Oujé-Bougoumou sont desservis par l'aéroport de Chibougamau-Chapais.

Statistique du Québec (2006), on évalue que la région connaîtra une baisse de la population de près de 20% entre 2001 et 2026. Cette tendance est largement liée aux conditions économiques difficiles dans les secteurs minier et forestier et les pertes d'emplois qui poussent l'exode des jeunes familles de la région. Le tableau 1 présente la population de la région selon chaque groupe d'âge.

Dans les communautés crie, la langue parlée à la maison est majoritairement le cri (93 % des familles). La langue seconde des Cris est l'anglais et une certaine proportion de la population parle également le français, plus particulièrement dans les villages de Mistissini, de Waswanipi et d'Oujé-Bougoumou (ROQUET, V., DUROCHER, C. et DIONNE, G., 2004). Les communautés jamésiennes sont majoritairement francophones.

C) Communauté crie

Les Cris sont au nombre de 13 700 habitants (2005) et vivent à l'intérieur de 9 villages situés entre les 49° et le 56° parallèles; dont cinq (Waskaganish, Eastmain, Wemindji, Chisasibi, Whapmagoostui) le long de la Baie James et quatre à l'intérieur des terres (Mistissini, Waswanipi, Oujé-Bougoumou, Nemaska) (voir carte, page 1).

D'après Vézina, Laflamme et Plamondon (2004) :

« Au début des années 1970, l'économie crie était largement dominée par la pratique de la chasse, de la pêche et du trappage. Les paiements de transfert et quelques emplois dans les services et l'administration complétaient les sources de revenus des communautés. Près de trente ans plus tard, le portrait de l'économie crie a changé de façon considérable. Les emplois dans le secteur tertiaire (78% des emplois), génèrent près de 75 % des revenus des communautés. Bien que de moins en moins adopté comme principale source de revenu, le mode de vie traditionnel est toujours présent dans les communautés crie car plus de 20 % des membres vivent encore des activités reliées à la chasse, à la pêche et au trappage. Cette évolution s'inscrit dans un contexte socio-économique marqué par une augmentation rapide de la population, un taux de chômage élevé (17,5%) et une amélioration du niveau de scolarisation ».

D) Communauté jamésienne

La population jamésienne (allogène) est d'environ 16 000 habitants (2004). Les Jamésiens sont venus s'installer sur le territoire pendant les années 30 et 40 pour y exploiter la forêt, les mines et l'énergie hydroélectrique. Toutefois, plusieurs familles ont déserté la région dans les dernières années suite à la fin des chantiers et la fermeture de mines (DEC, 2006).

Toujours d'après Vézina, Laflamme et Plamondon (2004) :

« Exception faite de la montée grandissante du secteur tertiaire, peu de changements ont été observés depuis les dernières années au sein de la structure économique jamésienne. En effet, en 1999, l'exploitation des ressources naturelles demeure toujours une activité fort importante puisqu'elle contribue à 20,3 % des emplois de la Jamésie. En fait, la baisse observée au sein du secteur primaire entre 1986 et 1999 (environ 10 %) a été compensée par le secteur tertiaire, ce dernier contribuant à 56 % des emplois, dont 18 % dans les administrations publiques et 39 % dans des activités privées (commerce, transport, services aux entreprises).

E) Habitation

Il y avait environ 3 300 ménages criés en 2001 avec en moyenne, 4,1 personnes par logement. La proportion de logements locatifs était de 90 %. Les familles criées possèdent aussi pour la plupart une résidence secondaire de type « campement » pour la pratique des activités traditionnelles. Le nombre de campements sur le territoire n'est toutefois pas connu.

Le nombre de personnes par logement dans les communautés jamésiennes s'apparente plus à la moyenne québécoise, avec environ 2,5 personnes par logement (Statistiques Canada, 2001) pour un total d'environ 6 400 logements.

L'ensemble des communautés criées et jamésiennes de la région couvre environ 3 000 kilomètres carrés, soit environ 1 % du territoire. Dans les villages, la densité d'habitation est similaire à celle des banlieues

québécoises, regroupant les ménages dans un espace urbanisé relativement densifié (voir figure 2). Tout de même, les constructions résidentielles du territoire sont principalement de types unifamiliales jumelées et séparées.



Figure 2 : Rue typique d'une communauté crie à Waskaganish.

Source : www.gcc.ca.

Tableau 2 : Superficie et population des communautés de la Baie James.

Nom	Population (2005)	Logements occupés* (2001)
Chisasibi	3 734	911
Eastmain	643	157
Mistissini	2 853	696
Nemaska	589	140
Oujé-Bougoumou	594	155
Waskaganish	1 858	400
Waswanipi	1 411	344
Wemindji	1 174	286
Whapmagoostui	819	200
Sous-total pour les communautés cries	13 675	3 289
Municipalité de Baie-James (MBJ)	1 548	619
Chapais	1 788	685
Chibougamau	7 788	3 100
Lebel-sur-Quévillon	3 142	1 185
Matagami	1 886	770
Sous-total pour les communautés jamésiennes	16 152	6 359
Total	29 827	9 648

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et Développement économique Canada, 2005.

* Les chiffres en rouge sont des estimés obtenus à partir du ratio population/moyenne de personnes par ménage.

F) Responsabilités en matières de gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel est une compétence locale assumée par les conseils de bande dans les communautés criées et par les conseils municipaux dans les communautés jamésiennes. Les commerces et institutions sont aussi en majorité desservis par les services municipaux. Les infrastructures locales sont également utilisées par les entrepreneurs en construction durant la saison estivale.

Toutefois, les matières produites par les projets de construction de la SEBJ sont sous sa responsabilité. Puisque les quantités générées varient considérablement en fonction des projets en cours de réalisation, les matières générées par les activités de la SEBJ sont traitées dans une partie spécifique de ce document (voir page 20).

Pour ce qui est de la réglementation, le régime territorial particulier de la Baie James défini dans la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ) a des répercussions sur l'application de la législation provinciale dans certaines parties du territoire. Plus précisément, les terres de catégorie IA sur lesquelles se situent les communautés criées ont leurs propres règlements en matière d'environnement. Toutefois, plusieurs des infrastructures d'élimination se retrouvent sur les terres de catégorie autres (IB, II ou III), où la réglementation provinciale en matière d'environnement s'applique.

II. Portrait des matières résiduelles produites

Cette partie du portrait vise à présenter les quantités et la composition des matières résiduelles générées sur le territoire de la Baie James.

A) Secteur résidentiel

Un nombre important d'études ont tenté depuis une quinzaine d'années d'estimer la composition du sac vert des ménages résidentiels au Québec. Toutefois, plusieurs facteurs, tels que la densité de la population, les saisons ou les habitudes de vie, peuvent influencer ce que les habitants d'une communauté mettent aux rebus.

À la Baie James, deux études de caractérisation ont tenté d'estimer la composition des matières résiduelles provenant des résidences criées. La première étude a été réalisée en été 1991 par *E.A.T. Environnement* à Chisasibi. La deuxième a été conduite par *Option environnement* à l'hiver 2000 dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'incinérateur de la communauté de Wemindji. Les résultats de ces deux études sont présentés dans le tableau suivant avec les données provenant d'études de caractérisation réalisées pour le sud du Québec dans des territoires de plus grande envergure, dont l'étude de CHAMARD-CRIQ-ROCHE, utilisée par la majorité des MRC du Québec dans l'élaboration de leur *Plan de gestion des matières résiduelles*. Avec deux études de caractérisation, le territoire de la Baie James bénéficie de plus d'informations que la plupart des autres régions du Québec. Toutefois, il est important de noter que les études d'*E.A.T. Environnement* et *Option environnement* ont été réalisées avec des ressources limitées sur de courtes périodes et sur un échantillon réduit.

1- QUANTITÉS GÉNÉRÉES

D'après une étude de caractérisation réalisée en 1991 pour la Société d'Énergie de la Baie James (SEBJ) par le groupe-conseil *E.A.T. Environnement Inc.*, les Cris produiraient, **tout secteur confondu**, en moyenne 1,17 kg de matières résiduelles par personne/jour⁴. Calculée sur une base annuelle, cette donnée équivaut à 428 kg/personne/année, ce qui est nettement inférieur à la moyenne provinciale de 979 kg/personne/année pour la même période de référence⁵. En actualisant la donnée de l'étude d'*E.A.T. Environnement inc.* selon le taux de croissance de production des matières résiduelles observé dans l'ensemble de la Province⁶, il est évalué que **les Cris produiraient au total environ 668 kg de matières résiduelles chaque année**.

Selon la même étude, les ménages criés produiraient près des trois quarts (72%) des déchets observés. En supposant que les résidences représentent 72 % du 668

⁴ Équivalence volumique de 0,024 m³/personne/jour (non compacté)

⁵ D'après Recyc-Québec, les Québécois avaient générés, en 1992, environ 979 kilogrammes de matières résiduelles par personne.

⁶ Le bilan 2004 de Recyc-Québec indique qu'entre 1992 et 2004, la production individuelle de matières résiduelles est passée de 0,97 à 1,51 tonnes par année (augmentation de 56 %).

kg/personne/année, nous obtenons, pour le secteur résidentiel, un estimé de 481 kg/personne/année. Cet estimé est supérieur à la moyenne québécoise de 391 kg/personne/année⁷.

Aucune donnée n'est disponible pour les communautés jamésiennes. Puisque les ménages jamésiens s'apparentent plus à ceux des communautés cries qu'à celles du sud (même isolement géographique, cadre bâti similaire, même dépendance envers les produits emballés du sud) le taux de 481 kg/personne/année sera donc utilisé pour l'ensemble du territoire⁸.

Tonnage annuel (secteur municipal) = 29 827 personnes x 481 kg/personne/année
= **14 347 tonnes**

En outre, le secteur municipal génère pour l'ensemble du territoire de la Jamésie environ 14 000 tonnes de matières résiduelles par année.

2- COMPOSITION

Matières recyclables

Le tableau 3 compare les données des différentes études de caractérisation sur la composition des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel. Nous pouvons constater que les données sur les matières recyclables (fibres, plastique, verre et métal) obtenues par les études de caractérisation du territoire cri ressemblent à celles fournies par l'étude de Chamard-CRIQ-ROCHE et de la CMM.

Les fibres (papier et carton) semblent représenter entre 25–30% du flux de matières résiduelles et le plastique entre 7 et 10%. La différence pour le métal et le verre entre les données cries et les données de Chamard-CRIQ-ROCHE pourraient s'expliquer par la réglementation cri. En effet, les contenants de bière et de vin sont une source importante de production de verre qu'on retrouve moins dans les communautés cries, car la vente d'alcool n'y est pas autorisée. Toutefois, on peut déduire que les communautés jamésiennes génèrent des quantités de verre et de métal similaires au reste du Québec. Conséquemment, on peut estimer que la quantité de verre représente entre 3 et 6% et la quantité de métal entre 3 et 7% de l'ensemble des matières résiduelles générées par les résidences de la Baie James.

⁷ Recyc-Québec, 2006-2007, Caractérisation des matières résiduelles au Québec.

⁸ La communauté de Chibougamau devrait bientôt se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles. Ce document contiendra potentiellement plus de détails sur les quantités de matières résiduelles produites par les communautés jamésiennes ainsi que leur composition.

Tableau 3 : Données comparatives sur la composition des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (en %).

Catégorie	ÉTUDE EAT – Chisasibi (1991)	Option environnement – Wemindji (2000)	Recyc-Québec Ensemble du Québec (2006)	Communauté métropolitaine de Montréal (2006)
Papier et carton	23,6	31	23,1	28,8
Plastique	6,3	13	8,4	7,0
Verre	2,3	3	6,6	5,8
Métal	7,9	7	3,0	2,8
Matières organiques	57,2	39	47,0	38,0
Textile	1,6	Nd	2,6	1,9
Polystyrène	1,1	Nd	Nd	nd
RDD	nd	Nd	Nd	0,6
Encombrants et matériaux secs	nd	Nd	Nd	3 à 5
Autres	nd	7	9,2	10,2
Total	100	100	100	100

Matières organiques

D'après l'étude d'*E.A.T. Environnement*, les matières organiques représenteraient près de 60% du sac vert des familles crie. Toutefois, *E.A.T. Environnement* avait observé une variation saisonnière importante dans la production des matières organiques. En effet, les matières organiques représentaient 57% du poids total en juillet 1991, comparativement à 25% à l'automne 1990. *E.A.T. Environnement* attribuait cette variation aux habitudes alimentaires des Crie⁹, mais d'autres facteurs pourraient être à considérer, tel que le retour à l'école et au travail des membres d'un ménage à l'automne.

En comparant cette donnée à celles des autres études, il semble qu'*E.A.T. Environnement* avait peut-être surévalué la quantité de matières organiques produites sur le territoire. En tenant compte que les résidus verts (gazon coupé et feuilles mortes) ne sont pas aussi abondants dans les communautés nordiques, il serait même probable que la production de résidus compostables sur le territoire de la Baie James soit inférieure à d'autres municipalités semi-rurales de la province. Nous assumerons que les matières organiques représentent entre 40 et 45% des matières d'origine résidentielle générées sur le territoire.

⁹ L'explication de EAT-environnement se base sur l'argument que les Crie chassent plus durant la saison estivale ce qui entraînerait une production plus importante de matière organique. Cette affirmation est erronée puisque les Crie pratiquent surtout la pêche en été et non la chasse. Les traditions locales, les mouvements migratoires des espèces prisées et la présence abondante de moustiques limitent la chasse pendant cette période de l'année.

Textiles, encombrants et résidus domestiques dangereux

Les données pour le textile sont presque identiques à celles de Chamard-CRIQ-Roche et de la CMM. Pour ce qui est des encombrants et RDD, aucune donnée n'étant disponible, les chiffres fournis par les études de référence seront utilisés.

Le tableau 4 présente les données retenues pour ce portrait, ainsi que les quantités équivalentes pour le territoire de la Baie James.

Tableau 4 : Composition et quantités équivalentes RETENUES pour le secteur résidentiel.

Catégorie	Composition retenue (%)			Quantité équivalente Baie James (tonne métrique/an)
	MIN	MAX	MOY	
Fibres	25	30	27,5	3 945
Plastique	7	10	8,5	1 219
Verre	3	6	4,5	646
Métal	3	7	5	717
Matières organiques	40	45	42,5	6 097
Textile	1	2	1,5	215
RDD ¹⁰	0	1	0,5	73
Encombrants et matériaux secs	3	5	4	574
Autres (résiduel)	5	10	6	861
			Total	14 347

¹⁰ D'après le Plan de gestion des matières résiduelles de Caniapiscou, « les résidus domestiques dangereux au Québec en 1996 se répartissaient comme suit : les peintures 29 %, les huiles usées 13 %, les batteries d'autos 9 %, les solvants 5 %, les pesticides 1 %, le propane 1 %, les autres organiques 31 % et les autres RDD 11 % (acides 0,6 %, aérosols 1,2 %, bases 1,2 %, cyanures 0,02 %, médicaments 0,1 %, oxydants 0,3 %, piles 1,0 %, réactifs 0,03 %, autres 6,1 %) ».

B) Commerces et institutions¹¹

D'après le bilan 2004 de RECYC-QUÉBEC, le secteur ICI (industries, commerces et institutions) génère au Québec environ 4,27 millions de tonnes de résidus par année, ce qui équivaut à environ 566 kg/personne/année. Ce secteur est la plus importante source de matières résiduelles dans la province, représentant 37 % de l'ensemble des matières générées.

Les deux études de caractérisation réalisées sur le territoire cri ont observé des proportions moins importantes pour le secteur des commerces et institutions cris. Les études d'*E.A.T. Environnement* et d'*Option environnement* avaient respectivement évalué la contribution des commerces et institutions à 26 % et 24 % de la quantité totale de matières générées. Toutefois, l'étude d'*E.A.T. Environnement* réalisée en 1991 avait principalement observé le secteur résidentiel; les commerces et institutions étant brièvement mentionnés¹². L'étude d'*Option environnement* réalisée en 2000 semble offrir un portrait plus réaliste pour ce secteur¹³. Les trois restaurants, l'hôtel, le garage ainsi que tous les commerces, bureaux et autres institutions de la communauté de Wemindji ont été caractérisés par l'équipe de recherche (voir tableau 5).

On peut, en se fiant à ces deux études, présumer que le secteur des commerces et institutions génère environ trois fois moins de résidus que le secteur résidentiel dans les communautés de la Baie James. En utilisant le taux de 481 kg/personne/année calculé plus tôt pour le secteur résidentiel, nous obtenons un taux per capita de 160 kg/année pour le secteur des commerces et institutions. Pour l'ensemble du territoire (29 827 personnes), cela représente environ 4 772 tonnes de résidus chaque année.

¹¹ Les matières générées par les industries n'ont pas été calculées, car les données ne sont pas disponibles. De plus, les quantités et la composition des matières varient trop en fonction des types d'industries implantées, ainsi que de leur gestion environnementale interne, pour utiliser les données provenant d'une autre MRC.

¹² Les données pour le centre commercial, l'école, l'hôpital et le magasin général sont disponibles. Toutefois, l'étude a été réalisée durant l'été (26 juin au 2 juillet), donc difficile de comprendre comment elle a évalué la quantité de matières générées par l'école de Chisasibi. De plus, d'autres institutions importantes, telles que le conseil de bande, la caserne de pompier et l'aéroport, ainsi que certains commerces (ex : garage) et industries locales n'ont pas été considérés dans l'étude.

¹³ En plus que les villages cris ont beaucoup changé dans les dix années séparant les deux études mentionnées. On retrouvait en 2000 plus de commerces et d'institutions dans les communautés qu'au début des années 1990.

Tableau 5 : Composition et quantités équivalentes des matières résiduelles générées par le secteur des commerces et institutions

Matière	Composition (%)	Quantité générée annuellement (tonnes)
Fibres	26%	1 241
Plastiques	11%	525
Métaux	2%	95
Matières organiques	51%	2 434
Autres	10%	477
Total	100%	4 772

* D'après les données de l'étude d'*Option environnement*, 2000.

Les matières organiques représentent plus de la moitié du flux de déchets des commerces et institutions. Les matières organiques observées par *Option environnement* provenaient principalement des trois restaurants et des deux marchés alimentaires de la communauté. Les fibres (papier et carton) arrivent deuxième avec 26 %. Les boîtes de carton générées par le transport des matières ainsi que le volume important de papiers de bureau générés par le Conseil de bande, l'institution bancaire et l'école de Wemindji expliquent ces quantités.

Données comparatives

À titre comparatif, les données relatives aux commerces et institutions de municipalités régionales de comtés ayant des caractéristiques similaires à celles du territoire de la Baie James ont été utilisées. Ces données (voir tableau 6) ont été tirées des *Plans de gestion des matières résiduelles* de deux MRC éloignées : Caniapiscou (Nord-est du Québec – Labrador) et Matapédia (Gaspésie). Les quantités générées par le secteur industriel n'ont pas été retenues, puisqu'elles varient beaucoup en fonction des industries installées sur le territoire.

Tableau 6 : Données comparatives sur les matières résiduelles générées par les commerces et institutions.

MRC	Quantité (kg/p/an)	Composition (%)					
		Fibres	Plastiques	Verre	Métaux	Matières organiques	Autres
Caniapiscou (commercial)	301	26,4 %	13,5 %	1,2 %	1,7 %	46,5 %	10,7 %
Caniapiscou (institutionnel)	67						
Matapédia (commercial)	132	nd					
Matapédia (institutionnel)	18						

D'après le tableau 6, les commerces et institution de la MRC de Caniapiscou génèrent presque 2,5 fois la quantité de résidus produite par ceux de la MRC de la Matapédia. Toutefois, les quantités de la MRC de la Matapédia (150 kg/personne/an) ressemblent

beaucoup à celles estimées plus haut dans les communautés criées (160 kg/personne/an). Pour ce qui est de la composition, les données entre la MRC de Caniapiscau et l'étude d'*Option environnement* sont presque identiques.

Puisque les deux études de caractérisation sur le territoire crié ont observé des quantités beaucoup moins importantes pour les commerces et institutions que pour les résidences, on peut émettre l'hypothèse que l'estimé de 160 kg/personne/année est le plus représentatif de la réalité du territoire de la Baie James et conserver les données du tableau 5 de la page précédente.

C) Construction, rénovation et démolition

D'après le bilan 2004 de RECYC-QUÉBEC, le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) génère au Québec environ 3,5 millions de tonnes de résidus par année, ce qui équivaut à environ 465 kg/personne/année.

Plusieurs chantiers de construction importants sont en exploitation sur le territoire de la Baie James. En plus du projet hydroélectrique Eastmain 1, la Commission de la construction du Québec recensait en 2005 d'autres projets d'envergure, tels qu'une résidence pour étudiants à Waswanipi (projet de 15M\$), un immeuble à bureaux à Waswanipi (projet de 29,3M\$), un centre de loisirs à Nemaska (projet de 5M\$). De plus, des travaux de pavage des routes ont lieu dans plusieurs communautés. Les activités du secteur de la construction ont beaucoup augmenté dans les communautés crie depuis la signature en 2002 de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cries* (dite « Paix des Braves »).

Conséquemment, le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) génère une quantité importante de matières résiduelles parfois difficile à gérer pour les communautés. En effet, les résidus de la construction sont souvent des matières volumineuses qui occupent un espace important et non planifié dans les dépôts en tranchées et sites d'enfouissement du Nord-du-Québec. Malheureusement, les deux études de caractérisation réalisées sur le territoire n'ont pas évalué les quantités et la composition des matières générées par le secteur CRD.

Les données associées à ce secteur sont difficiles à obtenir vu l'ampleur du territoire et la variabilité saisonnière et annuelle des travaux. De plus, les entrepreneurs ont la plupart du temps un accès direct au dépôt en tranchées et ne paient pas de tarif pour l'enfouissement, empêchant ainsi les autorités locales d'avoir un contrôle sur l'information. Ce manque de données limite la possibilité de comparer la réalité territoriale avec les données fournies pour l'ensemble de la province.

Tableau 7 : Données comparatives sur les matières résiduelles générées par le secteur CRD.

Région	Quantité de débris CRD générés annuellement
MRC Kamouraska*	50 kg/personne
MRC des Basques	1 kg/personne
MRC Caniapiscau	107 kg/personne
MRC Montmagny	221 kg/personne
MRC Nicolet-Yamaska	279 kg/personne
MRC Sept-Rivières	72 kg/personne
RECYC-QC 2004	465 kg/personne

* Inklus les ICI

Les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) de MRC éloignées peuvent fournir un ordre de grandeur des résidus générés par le secteur CRD du territoire de la Baie James. Le tableau 7 présente les données de certaines MRC rurales ou semi-urbaines du Québec.

Seules les MRC ayant tenté de mesurer directement sur le terrain les quantités annuelles de résidus CRD sont présentées dans ce tableau. Les données fournies ont ensuite été divisées par les populations de chaque MRC. Puisque chaque MRC a utilisé une méthodologie différente, les données du tableau 7 varient beaucoup de région en région. De plus, la variabilité des travaux et le nombre important d'acteurs dans ce secteur limitent la précision des données disponibles.



Figure 3 : Dépôt en tranchée de Wemindji en été. Comme on peut le voir, les matériaux secs composent une partie importante du flux de matières résiduelles crie. Source : CCEBJ. 2005.

Tout de même, on observe que la plupart des données disponibles se situent entre 50 et 300 kg/personne/année, ce qui est nettement inférieur à l'estimé de 465 kg/personne/année du bilan 2004 de RECYC-QUÉBEC. Pour une population de 29 827 individus, cela représente un tonnage annuel variant entre 1 500 et 9 000 tonnes métriques. En appliquant un facteur de conversion¹⁴ de 600 kg/m³, cette quantité représente un volume annuel de 2 500 à 15 000 m³ de résidus CRD. Ces données n'incluent pas les résidus de construction générés par les travaux d'Hydro-Québec, puisque la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) a sa propre politique de récupération des débris générés par ses chantiers de construction, en plus d'opérer ses propres infrastructures d'élimination. Les déchets générés par les grands chantiers hydroélectriques sont présentés dans la section suivante.

Pour ce qui est de la composition de ces matériaux, la caractérisation de CHAMARD-CRIQ-ROCHE fournit quelques indications (voir tableau 8). Le bois, les granulats (brique, béton et ciment) et le gypse représente plus de 70% des matières générées par ce secteur. Toutefois, les quantités de granulats ne sont probablement pas aussi importantes sur le territoire cri, puisque le béton est moins utilisé dans la construction à la Baie James que dans le reste du Québec. Une caractérisation plus détaillée des activités de construction devrait être réalisée sur le territoire pour mieux connaître les matières générées par ce secteur d'activités.

¹⁴ Puisque la composition des matériaux générés sur le territoire n'est pas disponible, nous avons estimé un facteur de conversion à partir des données fournies par RECYC-QUÉBEC (2003) pour les matériaux secs.

Tableau 8 : Composition et quantités des résidus du secteur de la construction, rénovation et démolition de la Baie James.

Matières	Pourcentage*	Quantité équivalente (tm/année)**
Papiers et cartons	2.1	126
Emballage composites	0.2	12
Verre (autre qu'emballage)	0.6	36
Métaux ferreux	2.6	156
Métaux non-ferreux		0
Textiles	0.7	42
Films en plastique	1.4	84
Autres plastiques		0
Résidus domestiques dangereux	4.1	246
Bardeaux d'asphalte	5.1	306
Bois	21.5	1 290
Gypse	16.4	984
Brique, béton et ciment	34.0	2 040
Éléments fins (terre, sable)	2.9	174
Autres résidus	8.4	504
Total	100.0	6 000 t.m.

* Source : Chamard-CRIQ-Roche, 2000.

D) Les grands chantiers hydroélectriques¹⁵

Une source importante de matières résiduelles sur le territoire est issue des grands chantiers de construction de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) lors de la construction de nouvelles infrastructures d'exploitation et de transport d'hydroélectricité. Il y a présentement trois campements permanents de la SEBJ sur le territoire de la Baie James soit Nemiscau, Eastmain-1 et Rupert. Ils servent à accueillir la main d'œuvre de chantiers en exploitation. D'autres campements devraient être mis sur pied pour le projet Eastmain 1A/Sarcelle/Rupert.

Les grands projets génèrent deux flux de matières résiduelles à différencier. Premièrement, il y a les résidus de construction provenant des nouvelles installations hydroélectriques. Les déchets des chantiers sont constitués principalement de matériaux secs (bois, roc, morceaux de béton, métaux et boîtes de carton) et les quantités générées peuvent être importantes vu l'ampleur des travaux. Lors d'une étude de caractérisation réalisée en juin 2004, la production journalière de matières résiduelles provenant des chantiers s'élevait à plus de 20 tonnes par jour et le bois représentait plus de 60 % des conteneurs observés. Cependant, il est important de spécifier que cette quantité peut varier beaucoup dépendamment de l'évolution des travaux en cours sur le chantier.

Deuxièmement, les chantiers nécessitent la présence d'une main d'œuvre temporaire sur le territoire. Par exemple, pour les travaux liés au projet d'aménagement hydroélectrique de Eastmain-1, les effectifs représentaient en moyenne 2 000 personnes par mois, pouvant atteindre jusqu'à 2 600 travailleurs lors de la période de pointe. D'après la SEBJ (2004), « les matières générées par ces campements sont principalement de nature domestique, compte tenu du fait que le campement sert de lieu de repos (dortoirs), d'alimentation (cafétérias, restaurant et bar) et de récréation (centre sportif et communautaire) où l'on ne retrouve pas de fonction industrielle, commerciale ou institutionnelle ». Dans le cadre de l'aménagement hydroélectrique de Eastmain-1, la production journalière s'élevait à 5 tonnes par jour et les deux cafétérias représentaient 63 % du poids des déchets produits par les campements. Conséquemment, environ 40 % des matières provenant des campements étaient composées de matières organiques.

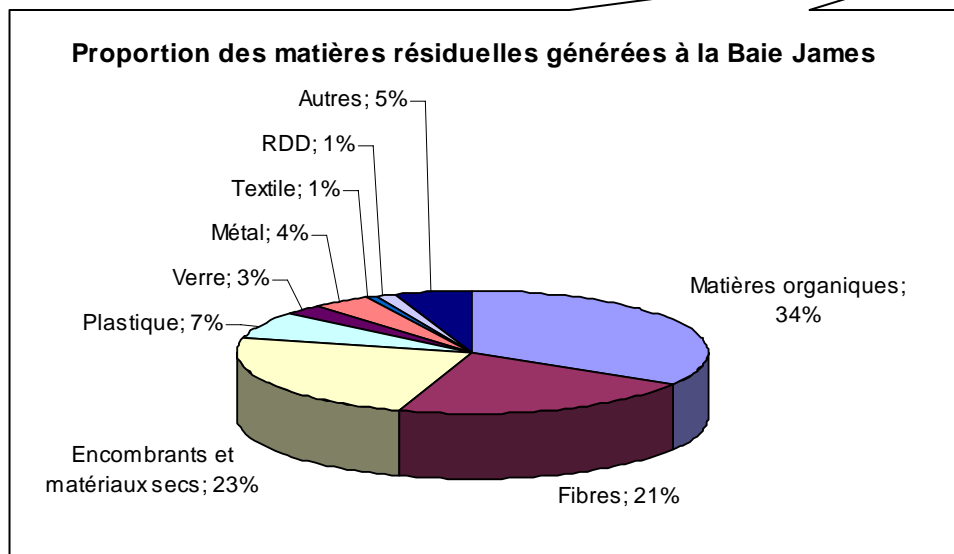
Au total, les chantiers hydroélectriques peuvent donc générer, lors de périodes de pointe d'activités jusqu'à 25 tonnes par jour de matières résiduelles. Le bois représente environ 50 % du poids des matières éliminées au dépôt en tranchée (DET), suivi du roc et béton (22 %) et des matières organiques (8 %).

¹⁵ Une étude de caractérisation réalisée en 2004 par la SEBJ avec le groupe de consultants Dessau-Soprin inc. a été la source d'information principale pour cette section du document. L'étude a été fournie par Madame France Brûlé de la SEBJ.

E) Sommaire des matières résiduelles produites sur le territoire

Tableau 9 : Quantités de matières résiduelles produites sur le territoire de la Baie James annuellement.

Matières	Quantités générés par secteur (tonne métrique/an)			Total	Proportion
	Résidentiel	Commerces et institutions	Construction, rénovation et démolition ¹⁶		
Fibres	3 945	1 241	126	5 312	21%
Plastique	1 219	525	84	1 828	7%
Verre	646		36	682	3%
Métal	717	95	156	968	4%
Matières organiques	6 097	2 434		8 531	34%
Textile	215		42	257	1%
RDD	73		246	319	1%
Encombrants et matériaux secs	574		5 310	5 884	23%
Autres	861	477		1 338	5%
Total	14 347	4 772	6 000	25 119	100%



¹⁶ Bien que les quantités générées par les grands chantiers hydroélectriques soient importantes, la variabilité des travaux limite l'intérêt de les inclure dans ce tableau.

III. Inventaire des infrastructures de gestion des matières résiduelles sur le territoire

A) Infrastructures d'élimination

1- Dépôt en tranchée (DET)

Les distances importantes entre les différentes communautés et municipalités de la Baie James, ainsi que les conditions hivernales, obligent la présence de plusieurs installations d'élimination de petites tailles. Toutes les communautés crie, à l'exception de Whapmagoostui¹⁷, sont équipées d'un DET, pour un total de neuf. Du côté jamésien, on retrouve sept (7) DET, dont cinq (5) gérés par la Municipalité de Baie-James (Radisson, Miquelon, Villebois, Joutel et Camping du lac Matagami), un à Matagami et un pour Lebel-sur-Quévillon, mais situé sur le territoire de la ville de Senneterre. N'étant pas situé dans un territoire ayant droit au lieu d'enfouissement en tranchée, ce dernier devra fermer au début de 2009.

En général, les DET sont situés à moins de vingt (20) kilomètres des communautés, sur des terres de catégorie I, soit sous la juridiction crie. Par contre, tous les sites des communautés jamésiennes sont situés sur des terres publiques provinciales, ainsi que les sites des communautés crie de Mistissini, Nemaska et Oujé-Bougoumou.

Tableau 10 : Dépôts en tranchées de la Baie James (excluant les sites exploités par la SEBJ).

Exploitant	Catégorie de terre ¹⁸
Communauté crie de Chisasibi	I
Communauté crie de Eastmain	IA
Communauté crie de Mistissini	III
Communauté crie de Nemaska	III
Communauté crie de Oujé-Bougoumou	III
Communauté crie de Waskaganish	IA
Communauté crie de Waswanipi	IA
Communauté crie de Wemindji	IA
Communauté crie de Whapmagoostui	Inuit
Ville de Lebel-sur-Quévillon	III
Ville de Matagami	III
Localité de Radisson	III
Hameau de Miquelon	III
Localité de Villebois	III
Ancienne localité de Joutel	III
Camping du Lac Matagami	III

¹⁷ La communauté de Whapmagoostui utilise le DET de la communauté inuite voisine de Kuujuarapik.

¹⁸ Tiré du rapport de l'Administration régionale crie, 2000.

Finalement, les ordures générées par les chantiers et les « campements » provisoires de la SEBJ sont gérées dans ses propres DET, qui respectent les normes les plus sévères dictées par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et ses règlements connexes.

L'ouverture d'un nouveau DET pour les communautés côtières crie (Chisasibi, Wemindji, Eastmain, Nemaska, Waskaganish) est une opération complexe dû à la présence d'une nappe phréatique élevée, de nombreux plans d'eau et de la difficulté d'accès aux sites potentiels. D'après l'Administration régionale crie (2000), l'ouverture d'un nouveau dépôt en tranchée à la Baie James coûte entre 500 000\$ et 800 000\$. Pour réduire le volume des matières éliminées et ainsi prolonger la durée de vie restante de leur DET, certaines communautés ont recours au brûlage à ciel ouvert et séparent certains matériaux et objets, facilitant ainsi leur récupération future grâce à cette forme de tri à la source (voir figure 4). C'est le cas des électroménagers, du métal, de certains résidus domestiques dangereux (ex : batteries d'automobiles et fûts d'huiles usées) et des pneus. Le brûlage, dans un contexte problématique d'implantation de nouveaux DET, visait donc principalement à maximiser la durée de vie des sites d'enfouissement et non à brûler à tout hasard. Les risques de propagation de feux de forêts limitent le brûlage à certaines périodes de l'année (en hiver surtout).

Toutefois, ces initiatives ne sont pas appliquées partout sur le territoire et pourraient être améliorées à l'avenir. L'absence de contrôle à l'entrée des sites ne permet pas d'assurer qu'un tri à la source approprié soit effectué par tous les usagers du DET. Certaines ordures déposées au mauvais endroit viennent parfois contaminer les matières triées. Par exemple, lors d'une opération de collecte des pneus hors d'usage sur le territoire crie, certains sites avaient mélangé les pneus avec d'autres « déchets » à un point tel que les récupérateurs n'ont pu cueillir les pneus. En somme, le tri à la source pourrait être perfectionné à l'avenir en dotant les sites d'une signalisation claire et d'un contrôle accru des accès.



Figure 4 : Tri des électroménagers au DET de Eastmain. Source : CCEBJ, 2005.

2- Autres infrastructures d'élimination

La communauté de Wemindji s'est équipée depuis 2003 d'un incinérateur de la compagnie *Eco Waste Solutions*, une technologie à air dosée avec deux chambres de combustion à haute température pouvant brûler jusqu'à 3 tonnes de matières par jour. Environ 20 mètres cubes de cendres résiduelles sont générées par l'incinérateur chaque semaine et sont enfouies dans le DET de Wemindji. D'après l'étude d'impact du projet d'incinérateur, cet équipement devrait répondre aux besoins de la communauté pour les 40 prochaines années en plus d'être conforme aux normes environnementales en vigueur pour la toxicité des cendres et des émissions atmosphériques. Ce projet-pilote suscite l'intérêt de plusieurs autres communautés crie.

On retrouve aussi sur le territoire deux lieux d'enfouissement sanitaire (LES) à Chibougamau et Chapais, un dépôt de matériaux secs (DMS) à Chapais, ainsi que plusieurs lieux d'enfouissement privés pour les industries et les pourvoiries.

B) Récupération

1- RecyclAction P.L.B.

Le territoire est pourvu d'un centre de tri à Chibougamau, opéré par l'entreprise RecyclAction P.L.B. qui offre des services de récupération « pêle-mêle » dans la région. La capacité de ce centre avait été évaluée par RECYC-QUÉBEC en 2005 à environ 800 tonnes par année¹⁹. Pour l'instant, le service de collecte porte-à-porte n'est offert qu'à Chibougamau, mais des projets de développement sont prévus dans un avenir rapproché. Des conteneurs de récupération pour le papier et le carton sont aussi en place à Lebel-sur-Quévillon. D'après Emploi-QC (Clin d'œil régional automne 2006), RecyclAction P.L.B. récupère environ 58 % des matières recyclables à Chibougamau.

Selon les informations recueillies, la collecte porte-à-porte des matières recyclables sera implantée en 2007 dans les villes de Chapais, Matagami et Lebel-sur-Quévillon, ainsi que dans la localité de Valcanton. Les localités de Radisson et Villebois devraient aussi analyser certaines hypothèses de recyclage en 2007. Un projet-pilote de recyclage dans la communauté de Wemindji a débuté ses activités en novembre 2006. Un camion de collecte sélective avec bras mécanique, des bacs roulants, ainsi que certaines pièces d'équipement pour le centre de tri ont été acquis par le Conseil de bande en 2006 pour lancer le programme. Les résultats de cette initiative devraient avoir un impact important sur la perception de la récupération par les autres Conseils de bande cris. La communauté de Mistissini entrevoit aussi lancer un programme de récupération en partenariat avec RecyclAction P.L.B.

2- Autres centres de tri de la région

La présence de deux centres de tri de capacité importante dans la région d'Abitibi-Témiscamingue permet aussi d'envisager des partenariats pour les programmes de récupération à venir. Ces centres transfèrent leurs matières chez différents recycleurs après les avoir triées et mises en ballots.

Tableau 11 : Centre de tri de la région d'Abitibi-Témiscamingue.

Centre de tri	Matières récupérées
Centre de récupération Perron 220, avenue Marcel-Baril Rouyn-Noranda, J9X 7C1 Téléphone : (819) 797-6614 Télécopieur : (819) 797-8441	Papier, carton, plastiques (PET, # 2 à 7), métaux ferreux, métaux non ferreux, verre
Sanimos inc. 3239, de la Route 395 Nord, C.P. 727 Amos, J9T 3X3 Téléphone : (819) 732-8833 Télécopieur : (819) 732-8648	

¹⁹ RECYC-QUÉBEC. 2006. Guide sur la collecte sélective des matières recyclables.

C) Autres activités de récupération

D'autres activités ponctuelles de récupération ont lieu sur le territoire.

1- Pneus

Entre 2001 et 2006, RECYC-QUÉBEC, a quasiment²⁰ complété le vidage des pneus usés dans les lieux d'enfouissement du territoire de la Baie James dans le cadre du *Programme de vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage 2001-2008*.



Figure 5 : Vidage des lieux d'entreposage des pneus hors d'usage de la Baie James; Nemaska. Source : Conseil de bande de

Cette opération a permis la récupération d'environ 28 000 pneus usés au coût de 162 000 \$. Seule la communauté crie de Whapmagoostui n'a pas bénéficié de cette collecte puisqu'elle n'est pas accessible par voie routière.

Des discussions avec RECYC-QUÉBEC visent à trouver une solution pour les années à venir. Idéalement, une collecte régulière des pneus hors d'usage serait mise en place dans le cadre du *Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008*. Pour ce, les communautés crie et jamésiennes devront s'assurer le plus rapidement possible de trier à la source les pneus déjantés sur leur site d'enfouissement pour éviter qu'ils soient mélangés à d'autres déchets, facilitant ainsi leur récupération. Elles devraient aussi tenir un registre précis du nombre de pneus entreposés au site d'enfouissement.

2- Métaux

Toutes les communautés jamésiennes et la plupart des communautés crie sont équipées de conteneurs pour le métal de 30 verges cubes dans les DET que certains récupérateurs de métal (ferrailleurs) se chargent de récupérer lorsqu'ils sont remplis. Ces récupérateurs proviennent principalement de la région d'Abitibi-Témiscamingue²¹. Les quantités récupérées annuellement ne sont pas disponibles.

Outre la collecte par conteneur, certains ferrailleurs ont vidé les dépôts en tranchées des communautés crie de Chisasibi et Wemindji en 2004 et 2005 respectivement. Cette opération s'est effectuée à l'aide d'un aimant géant et d'un compacteur pour faciliter le transport vers des cours de ferrailles situées en Abitibi-Témiscamingue. En plus des résidus de construction et démolition, les vidages ont permis de récupérer les carcasses

²⁰ Seul le site de pneus hors d'usage de Chisasibi n'a pas encore été complètement vidé puisqu'une quantité importante de pneus était entremêlée de déchets et ne pouvait être ramassée par les récupérateurs dans cet état.

²¹ Les plus connus de la région étant Legault Métal et Trans-métal, tous deux localisés à Amos.

d'automobile, les batteries d'automobile (pour leur plomb) et les électroménagers²². La destination des métaux pour le recyclage n'est toutefois pas connue. D'autres communautés seraient intéressées par ces services selon les informations recueillies, mais le coût du service offert varie en fonction des métaux présents sur le site. Dans le cas de Chisasibi et de Wemindji, les récupérateurs ont vidé les sites sans aucun frais.

3- Contenants consignés

Même si le service de consignation québécois n'est pas offert sur le territoire, plusieurs communautés récupèrent les canettes consignées grâce à des initiatives locales. Par exemple, certains magasins d'alimentation, hôtels ou même arénas vont parfois offrir un montant d'argent pour les canettes des citoyens. Ils assurent ensuite eux-mêmes le transport des canettes vers le sud pour obtenir la consigne. Toutefois, aucune donnée n'est disponible pour estimer les quantités récupérées grâce à ces différents efforts locaux.

En 2005, un examen par le CCEBJ des coûts associés à l'application du programme officiel de la consigne publique, géré par Boissons Gazeuses Environnement (BGE), a démontré que le mode de compensation en place n'était pas adéquat pour les communautés éloignées du territoire de la Baie James. En effet, BGE rembourse sept (7) cents par canette aux communautés à titre de compensation pour les coûts de transport. Un voyage aller entre une communauté crie et les recycleurs identifiés en Abitibi coûte près de 2 000\$, ce qui dépasse la valeur des canettes dans un voyage. BGE avait suggéré l'achat d'une gobeuse à canette pour réduire le volume des canettes (environ 10 000 \$ usagé), mais la faisabilité et la rentabilité d'une telle opération, même avec une gobeuse, n'a pas encore été démontrée. Il semble donc qu'aussi longtemps que la consigne sera limitée à cinq (5) cents par canette, que la récupération « formelle » des canettes ne sera pas intéressante pour les communautés éloignées du territoire de la Baie James.

À titre indicatif : La SEBJ récupère les canettes produites par les travailleurs sur le campement de Eastmain et les envoie à Breuvage Abitibi. L'argent récupéré est versé directement à la fondation Enfant Soleil. Le transport des canettes est à la charge de la SEBJ, mais un transporteur leur offre gratuitement le transport depuis septembre 2006 jusqu'en Abitibi à titre de contribution à la fondation Enfant Soleil. Ce type de partenariat est unique en soi et ne pourrait être appliqué partout sur le territoire de la Baie James.

4- Résidus domestiques dangereux (RDD)

En Jamésie, quelques lieux d'apport volontaire permettent aux résidants de déposer leurs résidus domestiques dangereux et peintures usagées.

Du côté des Cris, seule la communauté de Waskaganish dispose d'un abri pour RDD qui lui permet d'entreposer de façon sécuritaire plusieurs produits, tels que les huiles usées, les batteries d'automobile et les tubes fluorescents. Toutefois, les coûts élevés liés à la collecte et au traitement des résidus par des entreprises telles qu'*ONYX-Environnement* découragent la récupération régulière des RDD.

²² Selon les récupérateurs concernés, le vidage d'un dépôt en tranchée d'une communauté crie peut permettre de ramasser entre 100 et 200 tonnes de métal mélangé.

L'Administration régionale crie a aussi doté quelques garages municipaux d'un réservoir sécuritaire pour séparer les huiles usées (Waskaganish, Nemaska, Eastmain). De plus, les déchets biomédicaux sont pris en charge et éliminés de façon sécuritaire par les cliniques et hôpitaux.

Tout de même, très peu de ressources sont disponibles pour éliminer de façon sécuritaire les RDD générés par les résidents et les commerces des communautés criées. Les distances importantes à parcourir pour assurer l'élimination sécuritaire des RDD et les coûts rattachés à un tel transport expliquent en grande partie ce retard.

Conclusion

Ce rapport visait à dresser un portrait des matières résiduelles de la Baie James afin de mieux comprendre la problématique de cet immense territoire aux caractéristiques uniques. Il est plus que pertinent, surtout avec la récente adoption du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* interdisant le brûlage dans les dépôts en tranchée, de comprendre les opportunités et les limites qui s'offrent aux communautés locales en terme de gestion des matières résiduelles.

Le **Portrait de la gestion des matières résiduelles à la Baie James** était le premier document commandé par le *Groupe de travail sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la Baie James*. Son objectif principal était de rassembler les données disponibles concernant la gestion des matières résiduelles à la Baie James pour ainsi aider à la prise de décision et à la recherche de solutions innovantes aux problèmes propres au territoire. Le document était composé de trois sections distinctes. La première présentait de façon générale les caractéristiques sociodémographiques attribuables au territoire de la Baie James. La deuxième section du document évaluait les quantités de matières résiduelles générées et leur composition en fonction des trois secteurs d'activités utilisés au Québec, soit le secteur résidentiel, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI), ainsi que le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). La dernière section présentait finalement un inventaire des infrastructures présentes sur le territoire et des activités liées à la gestion des matières résiduelles en cours.

Au total, ce sont plus de 25 000 tonnes de matières résiduelles qui sont générées chaque année sur le territoire de la Baie James. De plus, les chantiers hydroélectriques peuvent générer lors de périodes de pointe d'activités jusqu'à 25 tonnes par jour de matières résiduelles. La plupart de ces matières sont actuellement enfouies dans des dépôts en tranchées ou autres lieux d'enfouissement, mais de plus en plus d'activités de récupération se développent graduellement sur le territoire et ce, malgré les distances importantes qui séparent le territoire des autres régions de la province.

Il reste encore plusieurs efforts à investir dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Baie James pour rendre cette pratique plus durable. Toutefois, sans l'adaptation et l'application des programmes de responsabilité élargie des producteurs (ex : redevances de la Loi 102), il semble plus difficile de trouver des solutions aux problèmes existants. Pour favoriser l'application de ces programmes, il serait pertinent d'actualiser les connaissances sur les quantités réelles présentes sur le territoire en réalisant de nouvelles caractérisations, plus particulièrement pour les matières encadrées par des programmes de récupération (ex : huiles usées, peintures, etc.). Ces caractérisations seraient aussi utiles pour mieux identifier les priorités régionales en ce domaine.

Références

CHAMARD-CRIQ-ROCHE. 2000. Caractérisation des matières résiduelles au Québec. Rapport final PR-99101-01. 213 pages et annexes.

CREE NATION OF WEMINDJI AND THE CREE REGIONAL AUTHORITY. 2001 *Feasibility study on waste incineration*, in collaboration with Option Environment Inc.

CREE REGIONAL AUTHORITY. 2000. Survey and Status of Solid Waste Disposal Sites, Cree communities of the James Bay Territory. Option Environnement inc. File no 812-01-99.

GRAND COUNCIL OF THE CREES (Eeyou Istchee)/ Cree Regional Authority. *Orientation Document and Action Plan Outline for Integrated Solid Waste Management*, February 2000, in collaboration with Enviroscope Inc.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL. 2006. Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

E.A.T. ENVIRONNEMENT inc. 1991. Gestion des déchets – Chisasibi – LG1. Étude réalisée pour la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ).

EMPLOI-QUÉBEC. 2005. Plan d'action régional 2006-2007 : Nord-du-Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. ISBN : 2-550-46571-7.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA. 2006. Faits saillants de la situation économique du Nord-du-Québec, disponible au http://www.dec.gc.ca/asp/ProgrammesServices/situation_economique_11.asp?LANG=FR

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA. 2005. Profil socio-économique Nord-du-Québec.

M.R.C. DES BASQUES. 2003. Plan de gestion des matières résiduelles.

M.R.C. DE CANIAPISCAU. 2003. Plan de gestion des matières résiduelles.

M.R.C. DES CHENAUX. 2004. Plan de gestion des matières résiduelles.

M.R.C. DE KAMOURASKA. 2003. Plan de gestion des matières résiduelles.

M.R.C. DE MANICOUAGAN. 2004. Plan de gestion des matières résiduelles.

M.R.C. DE LA MATAPÉDIA. 2004. Plan de gestion des matières résiduelles.

M.R.C. DE MONTMAGNY. 2004. Plan de gestion des matières résiduelles.

M.R.C. DE NICOLET-YAMASKA. 2004. Plan de gestion des matières résiduelles.

M.R.C. DE SEPT-RIVIÈRES. 2003. Plan de gestion des matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC. 2006. Guide sur la collecte sélective des matières recyclables.

RECYC-QUÉBEC. 2006. Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

RECYC-QUÉBEC. 2003. Bilan 2002 de la gestion des matières résiduelles au Québec. Bibliothèque nationale du Québec. ISBN 2-550-41660-0.

ROQUET, V., DUROCHER, C. et DIONNE, G., 2004. Centrale de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert – Description du milieu cri, Volumes 1 et 2. Vincent Roquet & Associés inc. Hydro-Québec Production, Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) et Hydro-Québec Équipement.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES. 2004. Suivi environnemental du dépôt en tranchée du campement de l'Eastmain : caractérisation des déchets et évaluation du mode de gestion du dépôt en tranchée. Avec Dessau-Sopin inc.

VÉZINA, C., LAFLAMME, V., PLAMONDON, J. 2004. Centrale de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert – Portrait économique du territoire. ROCHE inc. Hydro-Québec Production, Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) et Hydro-Québec Équipement.

VILLE DE MONTRÉAL. 2006. Portrait 2004 de la gestion des matières résiduelles. Direction de l'environnement de la Ville de Montréal.

Site Internet :

Grand Conseil des Cris : www.gcc.ca , consulté la dernière fois en janvier 2007.

Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca, consulté la dernière fois en janvier 2007.

Municipalité de Chibougamau : ville.chibougamau.qc.ca , consulté la dernière fois en janvier 2007.

RECYC-QUÉBEC : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca , consulté la dernière fois en 20 janvier 2007.

Statistiques Canada : www.statcan.ca , consulté la dernière fois en janvier 2007.

ANNEXE 1: TABLEAU DES DISTANCES APPROXIMATIVES ENTRE LES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE DE LA BAIE JAMES

Tableau 1: Distance entre les différentes collectivités du territoire de la Baie James (en kilomètres)			
	Montréal	Val d'Or	Chibougamau
Montréal		530	688
Val-d'Or	530		408
Chibougamau	688	408	
Matagami	774	244	328
Waskanish	1113	583	613
Nemaska	1124	594	423
Eastmain	1227	697	653
Wemindji	1388	858	814
Radisson	1391	861	817
Chisasibi	1458	928	884
Waswanipi	742	281	128
Mistissini	775	494	100
Roberval	440	638	253